

# Le pape François admet les femmes pour les lectures et le service de la messe

Déjà largement établi dans la pratique, le service des femmes à la messe est officiellement admis par un motu proprio publié lundi par le souverain pontife.

Par Jean-Marie Guénois

Publié il y a 3 heures,

Mis à jour il y a 2 heures



Le pape François, le 10 janvier dernier au Vatican. *HANDOUT / AFP*

C'était une pratique désormais acquise dans la plupart des paroisses sous couvert de l'autorisation de l'évêque, les filles étaient admises à servir l'autel pendant la messe mais cette possibilité n'était pas légalisée dans l'Église catholique. Par un décret spécial, un motu proprio intitulé « Spiritus Domini » publié le 11 janvier 2021, le pape François a inscrit définitivement et pour toute l'Église catholique latine cette mesure dans le droit canonique, le droit interne de l'Église catholique : les « enfants de chœurs » comme on les appelle communément, pourront être indistinctement des garçons ou des filles.

Mais aussi des femmes par conséquent ! Même s'il est rare de voir des adultes servir le prêtre pendant la messe. C'est-à-dire, apporter au célébrant le pain et le vin qui vont être consacrés sur l'autel pour devenir, selon la foi catholique, « corps et sang du Christ ». Ou encore assurer le service des cierges ou de l'encensoir lors de cette consécration ou lors de la procession d'entrée ou de sortie de la messe. Ainsi que divers autres menus services pendant la cérémonie.

Le pape a également décidé que les lectures de la messe - sauf celle de l'Évangile toujours lu par un prêtre ou par un diacre - pourront aussi être lues par des femmes. Là aussi, la pratique est courante. Les femmes n'ont pas attendu ce texte législatif pour assurer les lectures solennelles de passages de la Bible devant l'assemblée. Ce qui forme la première partie de la messe catholique jusqu'à l'homélie du prêtre. La seconde partie étant dédiée au rituel de l'eucharistie, avec la consécration, la communion.

## **Un pas vers le sacerdoce féminin ?**

Techniquement, cette réforme touche les grades liturgiques de deux ministères très anciens dans l'Église : « acolytes », les servants de messe, et « lecteurs ». Ce que l'on appelait les « ordres mineurs ». Ils sont définis au canon 230 du code de droit canonique modifiés par ce motu proprio.

D'aucuns vont percevoir dans cette évolution du droit liturgique, une préparation lointaine du sacerdoce féminin ou du diaconat féminin. Le pape a effectivement nommé deux commissions successives pour travailler ces sujets sur le plan théologique mais les résultats ne sont pas concluants pour l'heure et François se montre très prudent à cet égard.

Reste une forte pression dans certains rangs de l'Église catholique et dans les pays occidentaux, en Allemagne notamment, pour que les femmes soient reconnues et ordonnées au même titre que les hommes. Ce qui se pratique dans les Églises protestantes mais pas dans les Églises orthodoxes.

Demandes qui ont été encore fortement formulées lors du dernier synode sur l'Amazonie, en octobre 2019, et qui sont à l'origine, reconnaît le pape dans une lettre accompagnant le décret, de cette évolution législative.

Cette évolution pourrait donc être effectivement considérée comme un pas en avant vers l'ordination de femmes dans l'Église catholique. Mais le pape François prend bien soin dans sa lettre d'expliquer que cette évolution est possible parce que les « ordres mineurs », acolyte et lecteur, sans ordination, sont « clairement distingués » des « ordres majeurs », diaconat et sacerdoce, qui sont réservés aux hommes. Cette mesure, le sacerdoce masculin, a été fortement stabilisée par Jean-Paul II en 1994 et clairement confirmée en 2018 sous le pontificat du pape François. Quant à Paul VI, en 1972, il avait confirmé que les enfants de chœurs et les lecteurs devaient être des garçons - la question des filles se posait déjà - c'étaient dans l'esprit d'une « propédeutique », c'est-à-dire d'une préparation pour ces jeunes gens à une éventuelle entrée au séminaire en vue de l'ordination au sacerdoce.

**À VOIR AUSSI** – Covid-19: «Il faut se faire vacciner !» exhorte le pape François